



AUTORISATION

PRISE D'IMAGES

Dans le cadre des activités auxquelles votre enfant participe, les responsables et moniteur-trice-s sont amené-e-s à photographier ou filmer les participant-e-s.

L'utilisation de ces prises de vue est limitée au strict cadre de GE DÉCOUVRE en été, soit par exemple : pour le film réalisé pendant la semaine, pour des séquences pédagogiques inhérentes à l'activité, etc.

En outre, un support numérique peut être réalisé et distribué aux participant-e-s. Ce support ne peut être utilisé qu'à des fins privées et son contenu ne peut pas être diffusé sur les médias sociaux ou d'autres plateformes publiques.

Afin de respecter le principe du droit à l'image, votre autorisation est requise.

Je, soussigné(e),

NOM et Prénom :

.....

Adresse complète :

.....

autorise que mon enfant,

NOM et prénom (enfant) :

soit photographié-e et/ou filmé-e.

Lieu et date :

Signature d'un-e représentant-e légal-e :

ATTENTION !
À retourner impérativement complété et signé à l'OCCS avant
l'activité par voie postale et/ou électronique.